Image not found or type unknown

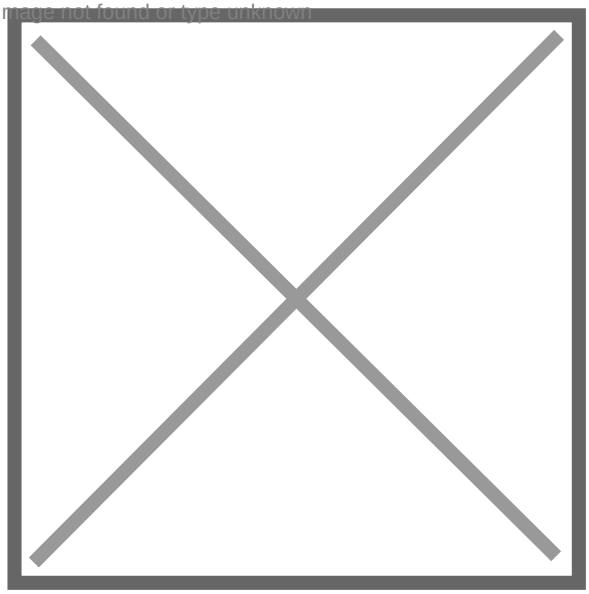

Harcelement au travail par mon patron

Par **lanamu**, le **02/11/2015** à **21:48**

Bonsoir

Suite à un arrêt maladie, mon patron me fait des reproches dont voici quelques exemples, je le site :
- vous faites de la merde
- vous nuisez au bon fonctionnement du services
- je vous ai dans ma ligne de mire

Est ce que c'est considéré comme de l'harcèlement?

Pour information, cela fait quelque temps qu'il me fait des reproches et ce depuis que je n'accepte plus de faire des heures supplémentaires sans être payé et sans pouvoir les récupérer.

Je vous remercie pour vos conseils.

Cordialement

Par **moisse**, le **03/11/2015** à **08:30**

Il est question de couper la langue de tous les chefs et autres employeurs.
Dès fois qu'ils se permettraient, les indélicats, de critiquer le travail de leurs employés.
Ceci dit, le vocabulaire employé pout être acceptable selon les branches professionnelles et les us et coutumes.

Ainsi des échanges grossiers seront tolérables sur un chantier du bâtiment, mais pas dans un bureau.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés